

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 23 septembre 2024

N° CP-2024-7-4-2

N° **applicatif** 10395

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

Service consulté

ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES DISPOSITIFS D'INSERTION ET LOGEMENT POUR LES JEUNES - ANNEE 2024

Résumé : Le contexte actuel de notre territoire met en lumière les difficultés d'accès à l'insertion et l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, notamment pour les plus précaires d'entre eux. Ils sont davantage impactés par l'inflation, les emplois précaires, les difficultés relatives à l'accès au logement autonome et à l'hébergement.

La Collectivité européenne d'Alsace contribue à la recherche de solutions pour ces publics, au travers de 3 dispositifs destinés à soutenir l'insertion socio professionnelle et l'accès au logement des jeunes. A cela s'ajoute, CapLoji mis en œuvre par AMITEL et financé par la CeA depuis 2015.

Ces dispositifs ont permis, pour l'année 2023, à 1 153 jeunes en situation de précarité de bénéficier d'un suivi socio professionnel au sein de la Plateforme Jeunes, 38 d'un hébergement et d'un accompagnement adapté en Colocation Coachée, 344 ont été suivis dans le cadre du dispositif Pass'Accompagnement et 172 jeunes ont été accueillis, informés, orientés, par le dispositif Cap'Loji.

Il est proposé à la Commission permanente de renouveler pour l'année 2024, l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations bas-rhinoises en charge des dispositifs dédiés aux jeunes pour un montant total de 680 056 € et d'approuver les termes des conventions à conclure avec les associations bénéficiaires.

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi que leur accès au logement, la Collectivité européenne d'Alsace soutient et encourage, depuis plusieurs années sur le territoire bas-rhinois, le développement de plusieurs dispositifs favorisant l'autonomie :

- La Plateforme Jeunes (PLAJE),
- La Colocation coachée,
- Le Pass'Accompagnement,
- Le dispositif Cap'Loji.

Ces dispositifs ciblent en majorité les jeunes fragiles, en rupture familiale et pour beaucoup d'entre eux sortants de structure et d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. La plupart ont connu un parcours difficile, semé de ruptures et vivent prématurément une instabilité sociale, professionnelle et locative. La classe d'âge des 18-25 ans est l'une des plus impactée par les effets du contexte actuel, avec souvent moins de protection sociale et pour certains, sans soutien familial ou amical.

Dans ce contexte, l'ensemble des dispositifs financés est particulièrement important pour assurer un rôle d'amortisseur social et de prévention. Ces outils s'inscrivent pleinement dans la politique de la Collectivité européenne d'Alsace et figurent dans le Plan Départemental de l'Habitat, adopté par le Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 26 mars 2018 (CD/2018/008), dans le PDALHPD, adopté par le Conseil départemental du Bas-Rhin le 2 novembre 2015 (CD/2015/110) et dans le plan Enfance Jeunesse Famille, adopté par le Conseil départemental du Bas-Rhin le 25 juin 2018 (CD/2018/021).

Ces partenariats prennent la forme de conventions annuelles ayant pris fin au 31 décembre 2023.

Il vous est proposé de les renouveler au titre de l'année 2024. Vous trouverez ci-dessous le bilan 2023 ainsi que la proposition de renouvellement pour l'année en cours.

1 - LA PLATEFORME JEUNES DE L'ETAGE ET LE POLE SOCIAL DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE STRASBOURG (MLPE)

Depuis janvier 2017, deux postes de travailleurs sociaux sont financés : un poste à **L'ETAGE** et un à la **MLPE de Strasbourg**. Ces professionnels agissent au sein d'une plateforme d'accueil et d'accompagnement à destination des jeunes bas-rhinois en situation de rupture ou en voie de l'être.

a) Offre de service et plus-value du dispositif

Grâce à l'expertise de chacune des deux structures et à leur connaissance du public, la Plateforme Jeunes a pour mission l'évaluation globale de la situation des jeunes rencontrés. L'accueil, réalisé en proximité permet un diagnostic approfondi et un accompagnement sur mesure en fonction de la difficulté du jeune. L'objectif est de combiner les atouts de L'ETAGE et de la MLPE afin de pouvoir proposer aux jeunes une offre d'accompagnement globale, efficace et pertinente qui prend simultanément en compte les problématiques sociales et professionnelles.

Par ailleurs, la MLPE a mis à disposition de L'ETAGE, un ETP de conseiller en insertion, ce qui renforce les synergies d'action.

L'ETAGE et la MLPE sont également en charge de l'observation de l'évolution des besoins sur le territoire afin d'adapter les réponses.

b) Données qualitatives et quantitatives de l'année 2023 :

- Association l'ETAGE

En 2023, 1 153 jeunes ont été accueillis à la Plateforme Jeunes de l'ETAGE (contre 1 234 en 2022) soit 4,5 nouveaux jeunes par jour. Il s'agit d'un accueil large immédiat, capable de répondre à l'urgence sociale. Dès que possible, le jeune est orienté vers un référent de parcours. Ce service est composé de 10 travailleurs sociaux, dont 1 poste financé par la subvention versée par la collectivité.

La moitié des jeunes reçus arrive sans orientation préalable par un professionnel. Le bouche à oreille, les réseaux sociaux font de l'ETAGE une structure identifiée par les jeunes.

Plus de 25 % des jeunes reçus déclarent avoir bénéficié d'une prise en charge durant leur minorité par l'Aide Sociale à l'Enfance, 90% des jeunes sont isolés et 47% n'ont aucune ressource.

Parmi ces jeunes accueillis, 350 ont ainsi été orientés pour un accompagnement au long cours, vers les référents de parcours, accompagnement souple et personnalisé, en vue d'une stabilisation sociale des jeunes pour les raccrocher ensuite à un dispositif d'insertion adapté. La stabilisation porte majoritairement sur l'accès à l'alimentation, l'ouverture de compte bancaire, l'établissement de papiers d'identité, la mise en place de la protection sociale, les demandes aides financières, etc...

En 2023, ces jeunes ont été accompagnés en moyenne 9 mois et 53% ont entre 18 et 21 ans.

- Mission Locale Pour l'Emploi de Strasbourg (MLPE)

La MLPE a accueilli 5 640 jeunes, dont 2 767 (+320) inscrits pour la première fois en 2023. 31 % de ces publics sont issus d'un Quartier Prioritaire de la Ville et 60% n'ont aucun diplôme et un faible niveau scolaire.

L'équipe sociale de la MLPE (2,5 ETP) assure l'accueil des jeunes en entretien individuel sur prescription des conseillers en insertion professionnelle de la structure. Le travailleur social œuvre en étroite concertation avec les conseillers en insertion et en complémentarité de ces derniers, au sein de chacune des 6 antennes de la Mission Locale sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et celle d'Erstein, afin d'apporter un bilan social et la mobilisation de réponses adaptées. Par un accompagnement renforcé, le travailleur social permet de sécuriser les parcours d'insertion des jeunes les plus en difficulté.

La subvention de la CeA finance le poste d'un travailleur social.

450 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement social dont 87, de manière renforcée par les référentes dédiées, 1 851 contacts ont été recensés (865 entretiens individuels, 141 entretiens téléphoniques, 16 ateliers collectifs santé, logement ou budget). L'activité de l'équipe sociale a enclenché 3 110 propositions ou services qui vont de l'information et conseils sur l'accès aux droits administratifs, l'hébergement ou le logement, les aides financières ou caritatives, la santé, la mobilisation des dispositifs de soutien (199 FAJ, 12 orientations Pass'Accompagnement, 14 demandes SI SIAO, 38 jeunes orientés vers l'ETAGE).

c) Demande de subvention 2024

En 2023, ce dispositif a bénéficié de l'octroi d'une subvention d'un montant de 47 093 € pour la MLPE et de 52 000 € pour l'ETAGE (sommes identiques à 2022).

En 2024, la MLPE et l'ETAGE ont renouvelé leur demande de subvention afin de financer un poste de travailleur social pour chaque structure, pour un montant respectif de 48 580 € et de 55 120 €, justifié, concernant l'ETAGE, par l'augmentation du point d'indice du secteur médico-social et l'inflation générale des prix.

Il vous est proposé pour 2024 :

- d'accorder une subvention d'un montant de 53 300 € à l'association l'ETAGE et une subvention d'un montant de 48 270 € à la MLPE, soit un montant total de 101 570 €,
- d'approuver la convention tripartite, jointe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la MLPE et l'association l'ETAGE.

2 –LA COLOCATION COACHEE

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) a pointé les difficultés rencontrées par certains jeunes à accéder à un logement autonome. Bien souvent, la situation fragile de certains jeunes de 18 à 25 ans, au regard des ressources, de l'autonomie nécessite l'expérimentation d'une autonomie locative transitoire, avant de pouvoir travailler l'accès au premier logement. Il est par ailleurs nécessaire de stabiliser la situation socio-professionnelle du jeune accueilli.

Aussi, pour ce faire, un accompagnement spécifique est mis en place et assuré par deux associations, **le TOIT HAGUENOVIEN** (territoire nord du Bas-Rhin) et par **l'ARSEA ESPERANCE** (territoire sud du Bas-Rhin).

a) Offre de service et plus-value du dispositif

L'association sous-loue une chambre meublée au jeune, lequel paie une redevance mensuelle nécessitant ainsi que le jeune ait un minimum de ressources (Contrat d'Engagement Jeune) ou soit en tout début de parcours professionnel. Les logements se situent à des endroits stratégiquement dynamiques, sur le territoire bas-rhinois, afin de favoriser l'accès à l'insertion professionnelle des jeunes. Le jeune signe un contrat d'occupation précaire et bénéficie d'un accompagnement social global de manière à gagner en autonomie. Il est placé en situation de locataire et de ce fait appréhende les droits et devoirs, liés à ce statut. Le dispositif bénéficie de tremplin à des jeunes en précarité, sans expérience locative ou en début de parcours professionnel. Bien que ne répondant pas à l'urgence, le dispositif de la colocation coachée, grâce à la réactivité des partenaires, offre une solution d'hébergement et de soutien à des jeunes fragilisés.

b) Données qualitative et quantitative pour l'année 2023

- Association LE TOIT HAGUENOVIEN : 10 places

En 2023, l'association a maintenu son offre de logement de 10 places au regard de la demande et des besoins exprimés. La localisation des logements est centrée sur deux secteurs : Haguenau (3 F4) et à Saverne (1 F3).

Le TOIT HAGUENOVIEN_a été destinataire de 27 nouvelles demandes de prise en charge en Colocation coachée, suivies de 8 admissions en hébergement. Les Missions Locales et les associations, notamment du champ de la protection de l'enfance sont les principaux prescripteurs des orientations. Sur l'année, 15 jeunes ont été hébergés et accompagnés, 60% ont entre 18 et 20 ans. Les jeunes accueillis ont, en point commun, une rupture ou une grande distance avec les liens familiaux et, pour certains, un contexte très conflictuel. Cette année, contrairement à 2022, il est constaté une réduction de la durée moyenne de séjour en 2023.

4 jeunes ont accédé au logement autonome.

- Association ARSEA ESPERANCE : 26 places

En 2023, l'association a réduit de façon transitoire, son offre de logement de 29 places à 26 places, (logement rendu au bailleur au vu de la réduction de la demande). La localisation des logements est centrée sur 2 secteurs : Sélestat (6 F3- F4, 17 places) et Molsheim (3 F3-F4, 9 places). Par ailleurs, l'association évoque le coût important des remises en état des logements à la fin de prise en charge, le volet impayé de loyer a lui été réduit grâce au travail pédagogique de l'équipe.

En 2023, ARSEA ESPERANCE a hébergé et accompagné 23 jeunes, réceptionné 26 nouvelles demandes d'hébergement et procédé à 5 nouveaux accueils. 3 jeunes ont pu intégrer un logement autonome. Les Missions Locales restent le principal orienteur, suivent les établissements spécialisés et les services sociaux de secteur. L'association a développé des actions collectives auprès du public de la Mission Locale de Sélestat et Molsheim.

L'association relève, comme les années précédentes, que la quasi-totalité des jeunes accueillis au sein de ce dispositif ont vécu avant leur arrivée des périodes complexes et leur parcours est bien souvent jalonné de ruptures diverses ou de parcours institutionnel au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les fragilités psychologiques relevées, nécessitant des suivis spécialisés, se confirment.

Pour les jeunes sans ressources, l'accès au dispositif n'est pas possible. Face à ce constat et pour répondre au besoin du territoire, ARSEA ESPERANCE s'est montrée particulièrement proactive et a co-construit avec la Mission Locale de Sélestat une nouvelle offre à destination des jeunes en situation d'urgence, en errance et sans ressources. Ce dispositif s'adressera à 4 jeunes qui, dès stabilisation, pourront glisser vers la Colocation coachée et, de ce fait, rester dans une logique de parcours. L'association a sollicité les financements d'autres partenaires, le dispositif sera financé principalement par les Communautés de Communes du secteur d'intervention et mis en œuvre en 2025. L'association n'a pas sollicité de subvention supplémentaire pour ce projet.

c) Demande de subvention 2024

En 2023, l'association LE TOIT HAGUENOVIEN a été financée à hauteur de 25 000 € pour la mise en œuvre du dispositif pour 10 places et l'association ARSEA ESPERANCE à hauteur de 39 800 € pour le financement de 23 places (subventions identiques à 2022).

Pour 2024, les deux associations sollicitent une hausse de leur subvention : 25 625 € pour LE TOIT HAGUENOVIEN et 41 000 € pour l'association ARSEA ESPERANCE.

Il vous est proposé pour 2024 :

- d'accorder une subvention d'un montant de 25 625 € au TOIT HAGUENOVIEN et une subvention d'un montant de 40 795 € à ARSEA ESPERANCE, soit un montant total de 66 420 €,

- d'approuver les conventions de partenariat, jointes au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et chacune des deux associations.

3- LE PASS'ACCOMPAGNEMENT

Dispositif phare de la collectivité en faveur des Jeunes, le Pass'Accompagnement permet l'accompagnement vers l'insertion et notamment locative ainsi que le maintien en logement pour un public jeune, vulnérable, de 18 à 25 ans. Il permet pour certains jeunes également de sécuriser l'entrée en logement, dès la signature du bail. Le dispositif propose un accompagnement global personnalisé.

La mise en œuvre de ce dispositif est assurée par 2 associations, **l'ETAGE** et **l'ARSEA GALA** :

- l'association l'ETAGE est chargée d'accompagner en file active 140 jeunes par mois inscrits dans le dispositif avec une compétence géographique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.
- l'association ARSEA GALA est chargée d'accompagner en file active 70 jeunes par mois sur l'ensemble du département prioritairement hors Eurométropole de Strasbourg.

a) Offre de service et plus-value du dispositif

L'objectif du dispositif vise la stabilisation durable de la situation d'un public de jeunes en situation de précarité, à les accompagner et rendre possible un accès en logement, hébergement.

Après validation de la candidature, par les services de la CeA, un référent unique de parcours est désigné et assure l'accompagnement de chaque jeune, par le biais d'un « contrat d'objectif ». Cet accompagnement est adapté à la situation singulière de chaque jeune et peut porter sur une démarche active d'insertion sociale, une recherche de formation professionnelle adaptée, la mise à l'emploi, la gestion budgétaire, la recherche d'un hébergement adapté à la situation du jeune, d'un logement autonome et/ou le maintien dans le logement actuel.

Par l'intermédiaire de contacts, de bilans d'étape et de sortie, le référent rend compte au service en charge de la gestion du dispositif à la CeA, de l'évolution de la situation individuelle, de chaque jeune suivi. Cet accompagnement se réalise au travers de contacts réguliers et peut durer jusqu'à 24 mois.

En outre, en matière de logement, le dispositif permet de garantir la solvabilité du jeune vis-à-vis d'un propriétaire, via le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et de soutenir l'insertion sociale et professionnelle du jeune, par des aides financières ponctuelles.

b) Données qualitative et quantitative globales pour l'année 2023

Les deux associations ont accompagné sur l'année 344 jeunes, en 2023. En 2023, le service Logement et insertion des Jeunes (SLIJ) a été destinataire et instruit 159 nouvelles demandes d'accompagnement, dont 140 ont fait l'objet d'un accord de prise en charge. Parmi eux, 86% sont isolés, 52% ont entre 18 et 20 ans, la moyenne des ressources est de 1 007 €.

Le dispositif a permis à 77 jeunes d'accéder au logement ou à l'hébergement (92 en 2022, 108 en 2021) et de sécuriser l'entrée en logement dès la signature du bail, par un accompagnement adapté pour 14 jeunes.

Les deux associations notent un rajeunissement et une fragilisation accrue des jeunes accompagnés. Par ailleurs, dans un contexte de raréfaction de l'offre de logement et de l'augmentation des loyers, la difficulté d'accès au logement pour ces jeunes, s'accroît. Ce phénomène prégnant sur l'Eurométropole de Strasbourg depuis la sortie de la crise sanitaire COVID, progresse sur d'autres villes attractives du Bas-Rhin : Haguenau, Saverne et Sélestat.

- Association l'ETAGE

En 2023, l'association a pris en charge 76 nouvelles situations et accompagné au total 203 ménages (dont certains avec enfant à charge). 60% ont entre 19 et 21 ans, 45% des nouvelles situations ont bénéficié d'une prise en charge en établissement ASE. Aussi, les services et établissements ASE restent les premiers orienteurs des demandes d'accompagnement, suivi de orientations émises par l'ETAGE. Pour la partie Intermédiation Locative, couplée au Pass'Accompagnement, l'association a hébergé et accompagné 63 jeunes.

59 situations ont accédé au logement autonome.

Le public accompagné bénéficie en fonction de leur problématique des ressources support de l'association, telles des consultations auprès de psychologue, infirmière ou de juriste. L'ETAGE note la difficulté d'intégration de jeunes allophones, des démarches administratives complexifiées pour les jeunes suivis. L'insertion professionnelle reste dynamique, bien que les contrats soient souvent précaires. Toutefois l'accès au logement reste tendu et l'augmentation des loyers, dans le secteur privé, entrave l'accès au logement pour ce public.

- Association ARSEA GALA

En 2023, l'association a pris en charge 64 nouvelles situations et accompagné au total 141 ménages (dont certains avec enfant à charge). Tout comme les années précédentes, le 1^{er} orienteur des jeunes reste les Missions Locales. Lors de la demande, 41% des jeunes accompagnés sont hébergés au sein de la famille avec des situations tendues, 14% sont hébergés de façon précaire chez des tiers et 19% bénéficient d'une prise en charge en établissement ASE ou en famille d'accueil, avec une fin de prise en charge proche. Cette année, 14 ménages ont pu accéder au logement autonome. Ce faible nombre d'accès pour 2023, démontre le durcissement du phénomène constaté suite à la crise sanitaire. En effet, l'accès au logement des jeunes est rendu difficile en raison de l'augmentation des loyers, le peu de disponibilité/vacance de logement et au regard du profil des jeunes.

L'association et la CeA notent les difficultés croissantes des jeunes aux profils les plus fragiles avec des problématiques complexes, notamment ceux pour lesquels l'histoire familiale a été compliquée et en raison d'un parcours morcelé, qui nécessitent des accompagnements différents. En outre, bien souvent ces jeunes ont des ressources financières nulles ou basses et de ce fait, ne peuvent accéder au dispositif.

Aussi, afin de répondre aux besoins identifiés, l'association va accompagner de manière expérimentale, jusqu'à 10 jeunes avec des profils qui ne répondent pas aux critères habituels d'entrée dans le dispositif. Il s'agit de jeunes avec des ressources financières faibles, mais avec une situation socio-professionnelle en construction et qu'il s'agira d'accompagner de façon renforcée.

Cette nouvelle modalité n'aura pas d'impact financier sur le montant alloué à l'association.

c) Demande de subvention 2024

En 2023, les deux associations ont vu leurs subventions renouvelées à même hauteur qu'en 2022 (montant identique):

- l'association L'ETAGE a été financée à hauteur de 279 757 € pour l'accompagnement de 140 jeunes par mois sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Par ailleurs, un co-financement du dispositif est assuré dans le cadre d'une convention au titre du Fonds Social Européen (FSE).
- L'association ARSEA GALA a été financée en 2023 à hauteur de 201 966 € pour l'accompagnement de 70 jeunes par mois sur le territoire bas-rhinois prioritairement hors Eurométropole de Strasbourg.

Pour 2024, l'ETAGE sollicite une augmentation, justifiée par l'augmentation importante du point d'indice du secteur médico-social, de l'inflation générale des prix et plus particulièrement les coûts des énergies, soit un montant de subvention de 293 745 €. L'association ARSEA GALA sollicite, quant à elle, le montant de 209 055 € pour l'année 2024.

Il vous est proposé pour 2024 :

- d'accorder une subvention d'un montant de 286 751 € à l'association L'ETAGE et une subvention d'un montant de 207 015 € à ARSEA GALA, soit un total de 493 766 €,
- d'approuver les conventions de partenariat, jointes au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et chacune des deux associations.

4- CAP'LOJI de l'association AMITEL

AMITEL, association de droit local créée dans les années 1920, a pour objet le logement des jeunes et leur accompagnement vers l'autonomie. Depuis 2015, son dispositif Cap'loji - conseil et accompagnement aux projets de logement des jeunes - informe, conseille et accompagne spécifiquement les jeunes. La Collectivité européenne d'Alsace participe financièrement à ce dispositif depuis sa mise en place. La Direction de l'Habitat et Innovation Urbaine (DHIU) était en charge du suivi partenarial, jusqu'à fin 2023. Cette mission est dorénavant transférée au Service Logement et Insertion des Jeunes (SLIJ) de la Direction Insertion et Logement (DIL).

a) Offre de service et plus-value du dispositif

A l'échelle du territoire du Bas-Rhin, l'action de Cap'Loji permet :

- d'informer, orienter et accompagner les jeunes dans leur recherche de logement durable ou temporaire,
- de construire, animer et mobiliser le réseau d'acteurs concernés par le logement des jeunes. Deux bureaux, un sur Strasbourg et l'autre sur Haguenau, permettent l'accueil du public.

Par ailleurs, l'association détient un « Loji'Truck », véhicule de 3,5 tonnes transformé en bureau itinérant qui sillonne le département et intervient à la demande des partenaires et en fonction des demandes de rendez-vous. Il permet de toucher directement les jeunes au plus près sur le territoire de vie. Les jeunes accompagnés dans le cadre du dispositif Cap'Loji bénéficient par ailleurs de l'offre de service de l'association (blanchisserie,

restauration, recyclerie). Ce dispositif est renforcé et rendu visible auprès des jeunes par une présence active sur les réseaux sociaux.

Un travailleur social intervient en information collective sur les Missions Locales de Haguenau, Saverne, Molsheim. En outre, pour 2023 et 2024, Cap'Loji a été retenu pour prendre part au consortium EMERGENCE. Cap'Loji y est identifié comme acteur de l'accompagnement vers le logement des jeunes sur l'ensemble du territoire Bas-Rhin, pour le dispositif CEJ « Jeunes en Rupture ». Le service assure également une mission de repérage des jeunes les plus en difficulté.

b) Données qualitative et quantitative pour l'année 2023

En 2023, le service a reçu pour le volet accueil information orientation (AIO) 172 jeunes et 63 jeunes ont pu bénéficier d'informations collectives en Missions Locales ou en événements CFA, AFPA, Forum Jeunes sortants ASE CEA, etc.

Concernant les 172 jeunes, plus de 73% souhaitaient une information, orientation vers les différentes formes de logement : 45% étaient en hébergement familial et 9% sans domicile fixe. L'accompagnement proposé a permis à 26 jeunes d'entrer en logement autonome, en 2023.

Les activités collectives prennent de l'ampleur et sont désormais mensuelles sur les Missions Locales du territoire de Haguenau, Saverne, Molsheim. Par ailleurs, les services de l'ASE ont pour projet de s'appuyer sur l'outil Loji'Truck pour aller au-devant des jeunes pris en charge, pour porter l'information autour du logement/hébergement.

Il vous est proposé :

- de maintenir le montant de subvention accordé en 2023 soit 18 300 €,
- d'approuver la convention de partenariat, jointe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association.

L'ensemble des propositions a fait l'objet d'un avis favorable de la 4^e Commission Solidarité, Habitat, Insertion et Lutte contre la pauvreté qui s'est réunie en date du 12 septembre 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre de l'année 2024, des subventions de fonctionnement aux associations chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'insertion et logement jeunes sur le territoire bas-rhinois, telles que figurant dans le tableau ci-dessous et selon le détail joint en annexe financière au présent rapport, pour un montant total de 680 056 €,

Dispositif/Association	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Montant 2024 sollicité	Subvention 2024 proposée
<u>Plateforme Jeunes</u>					
Association l'ETAGE	46 800 €	52 000 €	52 000 €	55 120 €	53 300 €
Mission Locale pour l'Emploi	46 800 €	47 093 €	47 093 €	48 580 €	48 270 €
<u>Colocation Coachée</u>					
ARSEA Espérance	39 100 €	39 800 €	39 800 €	41 000 €	40 795 €
Le TOIT	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 625 €	25 625 €
<u>Dispositif Pass Accompagnement</u>					
Association l'ETAGE	275 352 €	279 757 €	279 757 €	293 745 €	286 751 €
ARSEA GALA	198 786 €	201 966 €	201 966 €	209 055 €	207 015 €
CAP'LOJI (<i>versée par la DHU</i>)	28 000 €	18 680 €	18 300 €	20 000 €	18 300 €
TOTAL (*hors Cap'Loji)	631 838 €*	645 616 €*	645 616 €*	693 125 €	680 056 €

- de préciser que les subventions relatives aux dispositifs « Plateforme Jeunes », « Colocation Coachée » et « Pass Accompagnement » seront versées à hauteur de 80% en 2024, ce qui représente la somme de 529 405 Euros. Les 20% restant seront versés en 2025 comme le prévoit l'autorisation d'engagement votée,
- de préciser que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2024 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P248	P248O002	P248E05	P248O002T15	(3448) 65 -65748 - 424	101 570,00 €
P248	P248O002	P248E05	P248O002T16	(3448) 65 -65748 - 424	493 766,00 €
P248	P248O002	P248E05	P248O002T17	(3448) 65 -65748 - 424	66 420,00 €
P248	P248O002	P248E01	P248O002T18	(3448) 65 -65748 - 424	18 300,00 €

- d'approuver les termes des six conventions, jointes au présent rapport, à conclure avec les associations bénéficiaires susmentionnées et de m'autoriser à les signer,
- de préciser que ces subventions seront versées selon les modalités détaillées dans les conventions, à conclure avec les associations bénéficiaires, jointes en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.